

# Contrat de Réservation 2026 (contrat ni cessible, ni transmissible)



(Cette réservation ne sera effective qu'après réception du contrat de réservation et du règlement de l'acompte dans son intégralité)

**Nom / Prénom:** ..... **N° allocataire :** .....  
**Adresse :** .....  
**Code Postal :** ..... **Ville :** .....  
**Portable (obligatoire):** ..... **Email (indispensable):** .....

<u>Séjour du :</u>	<b>Samedi 16h</b> .....	<b>au</b>	<b>Samedi 10h</b> .....	<b>2025</b>
	<b>Dimanche 16h</b> .....	<b>au</b>	<b>Dimanche 10h</b> .....	<b>2025</b>

## Liste des participants (y compris vous) (1 bébé est une personne)

(seules les personnes inscrites sur le contrat de réservation seront prises en compte, aucun rajout ni modification ne pourra être fait le jour de l'arrivée ou durant le séjour)

Nom :	Prénom :	Né le :	/	/
Nom :	Prénom :	Né le :	/	/
Nom :	Prénom :	Né le :	/	/
Nom :	Prénom :	Né le :	/	/
Nom :	Prénom :	Né le :	/	/
Nom :	Prénom :	Né le :	/	/
Nom :	Prénom :	Né le :	/	/
Nom :	Prénom :	Né le :	/	/

**Véhicules :** Un seul véhicule est inclus dans le tarif de base. Immatriculation obligatoire car lecture optique des plaques

Tout véhicule supplémentaire (si possibilité sur l'emplacement) engendrera un supplément de 5€/jour.

Immatriculation : ..... Pas de voiture .....   
Marque : ..... Voiture de location.....   
Modèle : .....

### Location

- Mobil home Roussillon Confort ; 4 pers (TV+clim) .....
- Mobil home Pyrénées ; 4 pers (TV+clim).....
- Mobil home Sun ; 5 pers (TV+clim).....
- Mobil home Méditerranée ; 5 pers (TV+ clim) .....
- Mobil home Roussillon Confort + ; 4/6 pers (TV+clim) .....
- Mobil home Roussillon Grand Confort ; 4/6 pers (TV+clim) .....
- Mobil home Océan ancienne génération 6 pers (TV+clim) .....
- Mobil home Océan ; 6 pers (TV+clim).....
- Mobil Home Grand Large Havana ; 7 pers (TV+clim) .....

### Options

- Location de barbecue.....  8€/jour ou 50€/semaine
- Navette camping/plage.....  7€/semaine8
- Location de kit BB .....  20€/semaine
- Vente de draps jetables.....  10€ grand lit  7€ petit lit

### Garantie Annulation : 25 €/semaine de location

(Cocher obligatoirement l'une des deux cases)

- Je souscris la garantie annulation (à régler intégralement le jour de la réservation)
- Je refuse la garantie annulation et je m'engage à ne recevoir aucun remboursement si je dois annuler.

### Mode de paiement acompte

- Chèque
- Chèques Vacances
- CB Nom du titulaire: .....

N° carte :

Expire le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Cryptogramme (au dos de la carte) :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de réservation ainsi que du règlement intérieur et je les accepte. **Le solde de votre séjour est a réglé 1 mois avant votre arrivée si paiement par chèque ou chèques vacances. Seuls les règlements en espèces ou carte bancaire seront acceptés le jour de l'arrivée.**

Montant Acompte  €

Le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

### ADRESSE D'ENVOI

#### CAMPING AL SOL

Chemin de Taxo d'Amont - 66700 ARGELES sur MER  
Tel : 04.68.81.04.13 – mail : [info@campingsol.com](mailto:info@campingsol.com)

### POUR RESERVER

Acompte de 30% du  
cout total du séjour  
(sans aide déduite)



Frais de dossier : 20€  
+ Garantie annulation :  
25€/semaine si prise



Contrat de  
réservation  
complété et signé

## CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

- Contrat** : Votre réservation ne sera effective qu'après réception et enregistrement de votre contrat de réservation et règlement de l'acompte en fonction de nos disponibilités. Un accusé de réception vous sera expédié par mail. Si vous réservez par téléphone, le contrat doit être renvoyé dans les 10 jours.
  - Participants** : Les personnes présentes au camping doivent être inscrites sur le contrat de réservation. *Seules les personnes inscrites sur le contrat seront acceptées* (aucun rajout ni modification ne pourra être fait le jour de l'arrivée ou durant le séjour). En aucun cas, le nombre de personnes (nourrisson et bébé compris) ne devra dépasser la capacité de la location sous peine d'annulation de réservation. La réservation ne pourra pas concerner un emplacement précis. Vous pouvez émettre un souhait mais la direction du camping se réserve la possibilité de le modifier en fonction de son planning. Le contrat est nominatif et ne peut être donné/vendu à une tiers personnes, ou à une personne de votre famille. Pour des raisons de sécurité, la réservation de mineurs non accompagnés ne sera acceptée qu'avec autorisation parentale écrite et accord de la direction.
  - Heures arrivées/départs** : En saison (Juillet et Aout) les hébergements sont disponibles à partir de 16h le jour de votre arrivée et devront être libérés pour 10h le jour de votre départ. Arrivées possible à partir de 14h en hors saison.
  - Séjour retardé ou écourté** : En cas de retard non communiqué par rapport à votre date prévue d'arrivée, votre réservation sera maintenue jusqu'au lendemain 14h. Passé ce délai, le camping disposera librement de votre location sans remboursement des sommes versées. Toute annulation doit être signalée le plus tôt possible par écrit. Aucune réduction ne sera consentie pour une arrivée retardée ou un départ anticipé.
  - Règlements** : il est demandé un acompte de 30% à la réservation (celui-ci est calculé sur le montant total du séjour hors déduction Vacaf) payable par chèque, chèques vacances, carte bancaire ou virement bancaire. Le solde du séjour est à régler 1 mois à l'avance si paiement par chèque bancaire ou chèques vacances. Règlement du solde le jour de l'arrivée uniquement pour les paiements en espèces ou carte bleue. Possibilité de régler votre séjour en plusieurs fois avant votre arrivée (voir modalité avec la direction). Le solde du séjour et la taxe de séjour sont payables à l'arrivée (suivant mode de paiement indiqué ci-dessus), le montant du séjour étant calculé d'après les dates de réservation mentionnées sur le contrat, aucune réduction ne sera consentie pour un départ anticipé ou une arrivée retardée.
  - Cautions** : Lors de votre arrivée, deux cautions vous seront demandées par chèque ou carte bancaire (2 chèques ou une empreinte bancaire).
    - 300 € pour l'état matériel du mobil-home et 70 € (pour les modèles 2 ch. sans plancha), 90 € (pour les modèles avec plancha) ou 120 € (pour les modèles 3 ch.) pour l'état de propreté. Ces cautions vous seront restituées après vérification de l'inventaire et de la propreté de la location. Les bracelets seront récupérés.Les locations doivent être rendues ménage effectué par vos soins pour 10 heures maximum).
  - Garantie annulation** : nous vous conseillons de souscrire une garantie annulation qui vous permettra d'être remboursé en cas d'événement vous empêchant d'effectuer votre séjour (voir clauses de la garantie annulation). *(pour être valide, la garantie annulation doit être souscrite le jour de la réservation et réglée avec l'acompte).*
- Les motifs d'annulation couverts par le contrat sont :
- Maladie grave ou accident grave ou encore décès atteignant : vous-même ou votre conjoint (ou concubin déclaré), l'un de vos ascendants, descendants, gendre ou belle fille. Un frère, une sœur, un beau-frère, une belle-sœur.
  - Dommage matériel important atteignant vos biens propres et nécessitant votre présence (incendie, dégâts des eaux, catastrophe naturelle...).
  - Licenciement économique.
- En cas d'annulation avec assurance, le remboursement n'est garanti que pour les demandes accompagnées de justificatifs. Sans garantie annulation, vous ne pourrez prétendre, même en cas de force majeure, à un quelconque remboursement.
- Communication** : Le Camping Al Sol pourra communiquer avec vous via sms ou email pour vous présenter nos nouveaux services.

## REGLEMENT INTERIEUR

**Conditions d'admission** : Pour être admis à pénétrer, à s'installer et séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

**Formalités de police** : Toute personne devant séjourner dans le terrain de camping doit au préalable présenter au gestionnaire ou à son représentant ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police. Pour votre sécurité et afin d'autoriser l'accès aux animations et services du camping, un bracelet d'identification vous sera mis à votre arrivée. Ce bracelet devra être porté au poignet durant tout votre séjour. Ce bracelet ne doit pas être enlevé ou cédé à une tierce personne sous peine d'exclusion de la famille qui possède la réservation. Les bracelets seront récupérés à la fin du séjour.

**Bureau d'accueil** : en saison, l'accueil est ouvert de 8h à 12h et 14h 19h30. On y trouvera tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

**Piscine et parc aquatique** : La piscine et le parc aquatique sont ouverts de 10h à 19h. Les consignes à l'entrée devront être scrupuleusement respectées. L'accès à la piscine n'est pas autorisé aux enfants non accompagnés. Les gilets de natation ou brassards sont obligatoires pour les enfants ne sachant pas nager.

**Par mesure d'hygiène**, le port du caleçon, tee-shirt, short de bain, combinaison, burkini ou vêtement en tout genre est strictement interdit. Seul le slip ou boxer de bain est autorisé pour les hommes et maillot de bain traditionnel, une ou deux pièces, pour les femmes.

Il est interdit de manger, boire (sauf bouteille d'eau dans votre sac), fumer ou vapoter dans l'enceinte de la piscine ou du parc aquatique. Les appareils sonores ne sont pas autorisés. Il est impératif de quitter vos chaussures et de passer par le pédiluve. Vous pouvez emmener vos chaussures dans votre sac.

**Circulation motorisée** est interdite de minuit à 7h (en juillet/août, à partir de 23h en hors saison). Pendant cette tranche horaire, les véhicules doivent être garés au parking de nuit. La vitesse est limitée à 10km/h dans l'enceinte du camping. Ne peuvent circuler sur le terrain de camping que les véhicules appartenant aux campeurs y séjournant. Le stationnement des véhicules ne doit en aucun cas entraver la circulation, ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants. Il est strictement interdit de stationner dans les allées ou sur les emplacements voisins. Les véhicules avec vitres teintées sont priés de baisser leur vitre à l'entrée du camping. Les véhicules de type Fourgon ou fourgonnette sont interdits dans l'enceinte du camping. Les trotinettes électriques sont interdites dans l'enceinte du camping.

**Bruit et silence** : La quiétude de chacun sera respectée à toute heure du jour ou de la nuit. Les usagers du camping sont instamment priés d'éviter tout bruit et conversation qui pourraient gêner leurs voisins. La direction du camping se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires en cas de non respect du règlement, infractions aux règles de bon voisinage, incivilités ou tout autre fait portant atteinte à l'harmonie du camping, sans aucune indemnité ou remboursement en cas d'exclusion. Le silence doit être total entre minuit et 8 heures du matin.

Les enfants devront toujours être sous la responsabilité de leurs parents (piscine, aire de jeux, allées du camping ainsi qu'à l'entrée du camping). Les parents seront seuls responsables des dégâts ou incivilités que leurs enfants et/ou adolescents pourraient faire ou dire. Une fois les animations terminées, les enfants et/ou adolescents ne doivent pas circuler seuls dans le camping sous peine d'exclusion. Il est également interdit de marcher ou traverser les parcelles des autres campeurs.

En cas de gêne due aux bruits ou de non respect d'autrui, la direction se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires, voire d'expulser sans aucune indemnité ni remboursement.

**Tenues et respect des installations** : Il est prié de ne pas dégrader les infrastructures du camping (aire de jeux, city stade, tonnelle, aire de pique nique, appareil fitness, jeux gonflables etc...) ainsi que la végétation (ne pas cueillir ou détériorer les fleurs ou les plantations). Tout manquement fera l'objet d'une facturation supplémentaire. Le campeur est également prié de ne pas nuire à la propreté du camping et à leurs installations. Les ordures ménagères, les déchets de toutes natures (papier, bouteilles, canettes, etc...) doivent être déposés dans les poubelles situées à l'entrée du camping.

**Les visiteurs** sont autorisés de 19h à 23h, ils doivent se présenter à l'agent de sécurité. Après avoir été autorisés à pénétrer dans le camping, les visiteurs sont sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Les voitures des visiteurs sont interdites dans l'enceinte du camping. Les visiteurs ne sont pas autorisés à aller à la piscine ou au parc aquatique ainsi qu'aux douches collectives. Une pièce d'identité sera demandée pour chaque visiteur et sera restituée à la sortie.

**Les animaux** sont interdits sur le camping (nous contacter pour voir si dérogation possible).

### Sécurité :

☞ **Vol** : la direction décline toute responsabilité en cas de vol dans les locations ou les parties communes. Il conviendra également de prêter une attention particulière à votre matériel (vélos, trotinettes, téléphones portables etc...) ainsi qu'à votre linge sur l'étendoir. Il en est de même pour les dégradations du matériel ou fractures des véhicules. Le camping ne pourra être tenu responsable des vols ni des intempéries.

☞ **Incendie** : Les feux ouverts (bois, charbon, etc...) sont rigoureusement interdits.

En cas d'incendie aviser immédiatement la direction.

Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

Les barbecues à charbon ou électriques ainsi que les planchas sont interdits. Seuls les barbecues à gaz sont autorisés.

Les chichas sont interdites dans l'enceinte du camping.

Toutes drogues ou produits illicites sont interdits et assujettis à des sanctions.

**Infraction au règlement intérieur** : Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant légal pourra oralement mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

**POUR LA SECURITE DE TOUS, LE CAMPING EST SOUS VIDEO PROTECTION**